

il fallait le dire, et avec d'autant plus de raison que partout ailleurs il est question de l'Eglise universelle.

Disons encore que le texte de Mgr. Dupanloup, que M. du *Courrier* place en regard de celui de M. Dunn, met à nu l'inqualifiable méprise de ce dernier. Mgr. Dupanloup dit : " On ne sut pas distinguer dans cette lutte acharnée contre elle " (l'Eglise) ce qui tenait à un ordre de choses légitime, sans être nécessaire, et ce qui constituait les principes essentiels et l'esprit immuable du christianisme. " M. Dunn fait dire à Mgr. Dupanloup : " L'Eglise ne sut pas distinguer, etc. " Dans le premier cas, ce sont les ennemis de l'Eglise, les indifférents qui ne savent pas faire la distinction ; dans le second, c'est l'Eglise elle-même. La différence est notable, nous croyons.

Cependant M. du *Courrier de St.-Hyacinthe* trouve qu'ici encore Mgr. Dupanloup et M. Dunn disent absolument la même chose. Véritablement, il faut que M. du *Courrier* aine d'un amour trop aveugle tous les rédacteurs, ses prédécesseurs, pour voir les choses sous pareil jour.

Si vous reconnaissez que les intentions de M. Dunn sont excellentes, dit notre adversaire, pourquoi l'accusez-vous si violemment ?

Une dernière fois, nous tenons compte des intentions pour excuser la personne, mais les intentions n'influent pas sur la doctrine. Nous ne discutons pas sur les intentions de M. Dunn, mais sur ses écrits, sa manière de dire.

Vous attaquez M. Dunn absent, dit encore M. du *Courrier de St.-Hyacinthe*. C'est inexact ; nous n'attaquons que sa correspondance parisienne, bien réellement présente en Canada.

M. le Rédacteur du *Courrier* termine en nous donnant le conseil de ne rien dire que d'exact. Il doit être convaincu que nous n'avions pas besoin de ce conseil. A lui de faire usage des bonnes choses qu'il distribue à son prochain avec si grande charité.

Si M. du *Courrier de St.-Hyacinthe* est loyal, comme nous aimons à le croire, il reproduira notre réplique, puisqu'il nous a attaqué bien à tort en faisant usage de gros mots.

Rapport des directeurs de la Société d'agriculture du Comté de Témiscouata

C'est avec une satisfaction bien grande que les directeurs de cette société ont à constater les progrès qu'a fait l'agriculture dans ce comté depuis quelques années, progrès auxquels la société d'agriculture a largement contribué par ses expositions annuelles, par des prix accordés aux terres les mieux cultivées, les plus défrichées, et surtout par l'achat des graines de semence étrangères et d'animaux de race améliorée. La différence entre les animaux exposés cette année et ceux exposés les années passées était sensible, surtout dans la classe ovine et bovine. La classe chevaline était faiblement représentée, quoiqu'il y eut quelques sujets remarquables. Quant à l'espèce porcine, il y avait deux beaux étalons race berkshire.

L'émulation entre les agriculteurs est aussi considérablement augmentée. On peut en juger par le fait que le montant des souscriptions à venir jusqu'en 1861 n'était que de \$80 à \$100, tandis que la souscription pour cette année est de \$268. Les entrées pour animaux, terres défrichées, manufactures domestiques, ont été de 260, à part des entrées pour récoltes, car les grains ont été visités debout et 72 prix ont été accordés pour cela.

Les directeurs se flattent que la vue des six magnifiques étalons, espèce ovine, qu'ils ont achetés à l'exhibition de Montréal, cette année, pour cette société, fera comprendre aux cultivateurs l'importance qu'il y a pour eux d'améliorer de plus en

plus leurs races de moutons, et fera comprendre aux membres de cette société que si les expositions font progresser l'agriculture, l'importation des graines de semence et d'animaux améliorés la fera progresser d'une manière encore plus efficace. C'est ce que la Chambre d'agriculture du Bas-Canada a bien compris en passant un règlement pour obliger toutes les sociétés d'agriculture à employer au moins un quart du montant de leurs revenus en achat d'animaux améliorés.

Les directeurs espèrent que le comté retirera de grands avantages de l'achat qu'ils ont fait d'un étalon cette année, car la race chevaline diminuait considérablement tous les ans.

Le montant mis pour achat d'animaux cette année a été de \$420.

Les directeurs ont constaté avec plaisir que les cultivateurs prennent beaucoup plus de soins que par le passé dans le choix des graines de semence, mais ils regrettent que la culture de la graine de trèfle ne soit pas plus générale. Ils pensent que le moyen d'encourager cette culture serait d'élever la souscription des membres de \$1 à \$2, mais avec la condition de remettre aux souscripteurs, de la graine de trèfle pour une piastre, persuadés comme ils le sont que celui qui en aura semé pour une piastre en retirera de si beaux et bons bénéfices qu'il en augmentera la culture autant que ses moyens le lui permettront.

Les directeurs espèrent que la loi qui règle la nomination des membres de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada, sera modifiée de manière à ce que les sociétés d'agriculture de Témiscouata et de Rimouski aient l'avantage de pouvoir envoyer un des leurs comme membre de cette Chambre (ce qu'ils n'ont pu encore faire), qui prendra les intérêts de leur société d'une manière plus spéciale, et pourra donner l'avantage à quelques-uns des membres de cette société d'assister à l'Exhibition provinciale, en le faisant nommer comme juge, ce qui permettra à cette société de profiter de cette circonstance pour faire l'achat d'animaux, avec la certitude d'en faire un bon choix.

Les directeurs, en terminant leur rapport, appellent l'attention des membres de cette société sur l'offre faite par M. Perrault, rédacteur de la *Revue Agricole*, qui passe en Europe, d'importer de la Mer Noire du blé de semence au prix de cinq piastres le minot rendu à Montréal, avec l'entente que la Chambre d'agriculture du Bas-Canada fournira une piastre. Les directeurs conseillent d'accepter son offre pour cinquante minots ; car il est bien reconnu que l'importation des grains étrangers dans ce comté a été très-avantageuse à l'agriculture ; ce qui a été facile à constater par les prix qu'ont obtenus ceux qui ont semé les grains étrangers que cette société avait achetés, tels que blé de la Mer Noire, graines de lin de Riga et patates Garnet Chili, et par la différence qui a été remarquée par les arbitres, lors de la visite des grains cette année, entre le produit des grains étrangers et ceux de ce comté.

Le tout humblement soumis.

(Signé,) BÉNONI CAILLOUETTE, Président.

17 décembre 1868. Ls. N. GAUVREAU, Sec.-Trés.

Après la lecture de ce rapport il fut proposé par Prime Roy, écr., secondé par Chs. Bertrand, écr. : Que le rapport présenté par MM. les Directeurs de cette société est accepté, sauf la partie qui a rapport à l'importation du blé de la Mer Noire, qui reste sous considération.

Cette résolution étant adoptée, on procéda à l'élection des officiers de cette Société, qui fut comme suit :

Elzéar Pelletier, écr., président ; Prime Roy, écr., vice-président ; Ls. N. Gauvreau, écr., secrétaire-trésorier. Directeurs : MM. André Danjou, Charles Terriault, Vérérend Côté,